



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 janvier 2014

La fiscalité au cœur des municipales :

Familles de France veut obtenir une baisse de la taxe d'habitation

Familles de France relance son opération « HABITAXE » dont l'objet est de faire appliquer par le conseil municipal des abattements supplémentaires pour charges de famille, tels que la loi le prévoit (article 1411 du Code général des impôts).

Les associations Familles de France vont solliciter les conseils municipaux et les candidats aux élections municipales afin d'aider les familles à effectuer leur choix de vote. Les familles sont en effet une source de richesse dans une commune. Plus elles ont d'enfants à charge, plus elles contribuent à l'activité économique de celle-ci. Les conseils municipaux et les candidats aux prochaines élections doivent en tenir compte et ménager les familles qui ne sont plus en mesure de faire face à toutes les contraintes budgétaires qui leur sont imposées.

Familles de France avertit : une politique fiscale plus favorable aux familles emportera l'adhésion de ces dernières pour le vote aux municipales.

Pour en savoir plus sur l'HABITAXE de Familles de France :

<http://www.familles-de-france.org/node/1610>



Habitaxe
Une fiscalité locale prenant
en compte la dimension familiale

Contact Presse : Thierry Vidor 06 64 31 98 68

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : famillesdefrance@wanadoo.fr – Internet : www.familles-de-france.org